

ARRETE N° 2016- 316 du 25/08/2016

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
– Direction des études et de la formation –

La présidente de l'université Paris Diderot,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu la proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014,

ARRETE :

Article 1 :

Il est donné délégation de signature à Madame Martine BOUYSSSE, assistante ingénieure, responsable de la cellule budgétaire et financière de la direction des études et de la formation (DEF) à l'effet de signer tous les documents se rapportant à l'exécution des opérations de dépenses et de recettes afférentes au budget de la DEF.

Article 2 :

La délégataire devra rendre compte régulièrement de l'utilisation de la présente délégation.

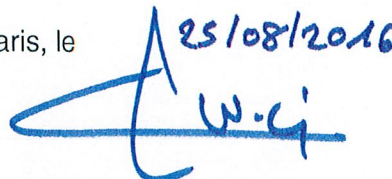
Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à sa date de signature et abroge l'arrêté n° 2015-049 du 29 janvier 2015.

Article 4 :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié par tout moyen approprié et notamment sur le site <http://www.univ-paris-diderot.fr>.

Fait à Paris, le

25/08/2016


Christine CLERICI

26 AOUT 2016

Affiché le :

Transmis au recteur le :

26 AOUT 2016